

<p>Mairie DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p>DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
---	---	--

<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 21 Pour : 21</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 26 février 2026</p> <p>Secrétaire de Séance : Mr Jérôme BOULLET</p>
--	--

PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – BORDAS – RICAUD – DELMARES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – MANCEL – WLOCZYSIAK – DIOT – LETIENT – ESPARTA – MOREAU-HERAUD – RIGOULET – MAZE – VERGEZ – PELE – BOURRIER

Mr FLAMANT, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ
Mme CLARET J., absente, avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU
Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr DIOT
Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER

ABSENT EXCUSÉ : Mr BERAUD

n° 26.03.05 - 01

OBJET :

Compte Financier Unique Budget Principal 2025

+ annexe

Madame la Maire rappelle que le Compte Financier Unique se substitue désormais au compte administratif produit par l'ordonnateur, et au compte de gestion produit par le comptable public. C'est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public.

Il rationalise et modernise l'information budgétaire et comptable soumise au vote et supprime les doublons qui existaient entre le compte administratif et le compte de gestion. Il simplifie les procédures, car sa production est totalement dématérialisée.

Le CFU répond à deux objectifs principaux :

- Une information financière plus simple et plus lisible : un seul document au lieu de deux partiellement redondants, et souvent trop volumineux.
- Une information également enrichie, grâce au rapprochement, au sein du CFU, de données d'exécution budgétaire et d'informations patrimoniales, qui se complètent pour mieux apprécier la situation financière du budget concerné.

Bilan financier de l'exercice budgétaire, le compte financier unique (CFU) exprime les résultats de l'exécution du budget. Il retrace, en dépenses et en recettes, les prévisions et les réalisations dans chacune des deux sections.

Le vote par le Conseil Municipal du compte financier unique (CFU) constitue l'arrêté des comptes.

Madame la Maire va présenter aux membres du Conseil Municipal les documents qui sont annexés à l'ordre du jour.

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		472 094,65	129 987,18		129 987,18	472 094,65
Opérations de l'exercice	2 642 509,14	3 019 161,23	963 611,46	918 876,37	3 606 120,60	3 938 037,60
TOTAUX	2 642 509,14	3 491 255,88	1 093 598,64	918 876,37	3 736 107,78	4 410 132,25
Résultats de clôture		848 746,74	174 722,27			674 024,47
Restes à réaliser			462 304,44	227 035,97	462 304,44	227 035,97
TOTAUX CUMULES	2 642 509,14	3 491 255,88	1 555 903,08	1 145 912,34	4 198 412,22	4 637 168,22
RESULTATS DEFINITIFS		848 746,74	409 990,74			438 756,00

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président, le Maire ne devant pas participer au vote.

Madame Esther FARGUES s'étant retirée pour le vote du CFU, Madame Maryse GERARD 1^{ère} adjointe déléguée aux finances préside la séance.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Approuve le compte financier unique (CFU) 2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20260305-26030501-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

Publication : 09/03/2026

La Maire, Esther FARGUES



Esther FARGUES

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Lalinde, le 06 mars 2026

La Maire,

Le secrétaire de séance

Esther FARGUES



Jérôme BOULET
Jérôme BOULET



Fargues



la Maire,
Esther FARGUES

le secrétaire
Jérôme BOUTLET

Cachet :

N° SIRET : 21240223400018
Etablissement : MAIRIE DE LALINDE
Budget : BUDGET PRINCIPAL

ODYSSEE Informatique - ICARE 1.68B

Département : DORDOGNE
Poste Comptable: SERVICE DE GESTION COMPT
Date d'Edition : 06/03/2026

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 05/03/2026 à 19 heures 00

Nombre de membres en exercice 23
Nombre de membres présents 18
Nombre de suffrages exprimés 21
VOTES : Contre =0 Pour =21 Abstentions =0
Date de convocation : 26/02/2026

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Esther FARGUES déléguant sur le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Esther FARGUES, Maire, cette personne s'étant retirée au moment du vote, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte financier unique, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		472 094,65	129 987,18		129 987,18	472 094,65
Opérations de l'exercice	2 642 509,14	3 019 161,23	963 611,46	918 876,37	3 606 120,60	3 938 037,60
TOTAUX	2 642 509,14	3 491 255,88	1 093 598,64	918 876,37	3 736 107,78	4 410 132,25
Résultats de clôture		848 746,74	174 722,27			674 024,47
Restes à réaliser			462 304,44		462 304,44	227 035,97
TOTAUX CUMULES	2 642 509,14	3 491 255,88	1 555 903,08	1 145 912,34	4 198 412,22	4 637 168,22
RESULTATS DEFINITIFS		848 746,74	409 990,74			438 756,00

* Les 'dépenses' et les 'recettes' doivent être inscrites sur les lignes 'opérations de l'exercice' et 'restes à réaliser'. Les 'déficits' et les 'excédents' doivent être inscrits sur les lignes 'résultats reportés', 'résultats de clôture' et 'résultats définitifs'.

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus;

Ont signé au registre des délibérations :

- Présents : MM FARGUES - GERARD - BORDAS - RICAUD - DELMARES - MIRAILLES-RIU - BOULLET - MANCEL - WLOCZYSIK - DIOT - LETIENT - ESPARTA - MOREAU-HERAUD - RUGOULET
- Mr FLAMANT, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ
- Mme CLARET J., absente, avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU
- Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mme DIOT
- Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER
- Absent excusé : Mr BERAUD
- Secrétaire de séance : Jérôme BOULLET

Pour expédition conforme.

MAIRIE
DE
LALINDE
DORDOGNE
Code Postal : 24150

Téléphone 05 53 73 44 60
mairie@ville-lalinde.fr
<http://www.ville-lalinde.fr>



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

(ancienne dénomination COMPTE ADMINISTRATIF)

Budget Principal de la Commune

Contexte général

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le compte administratif rend compte, annuellement, des opérations budgétaires exécutées. Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Contrairement au budget primitif, il n'y a pas d'obligations d'équilibre pour ce document. Il permet de retracer l'entièreté des engagements budgétaires réalisés par la commune sur l'exercice.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la collectivité. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours et/ou à venir. Ces différents programmes permettent de répondre à vos attentes quant à l'évolution de la collectivité ainsi qu'à valoriser le patrimoine. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

Le compte administratif est consultable sur demande préalable auprès du secrétariat général de la collectivité.

Pour rappel

- Population : 2 980 habitants
- Budget voté selon la nomenclature M57
- Gestion en vote par chapitre
- Autorisation de virements de crédits dans la limite de 7,5 %

L'exercice 2025 s'inscrit dans un contexte de stabilité fiscale et de maîtrise des charges, tout en maintenant un programme d'investissement structurant.

Section de fonctionnement

Résultats de l'exercice

- Recettes réalisées : 3 019 161 €
- Dépenses réalisées : 2 642 509 €
- Excédent de l'exercice : + 376 652 €
- Résultat antérieur reporté : + 472 095 €
- Résultat de clôture 2025 : + 848 747 €

Analyse

- Taux de réalisation des dépenses : 76,7 %
- Recettes supérieures aux prévisions (101,6 %)
- Charges de personnel : 56 % des dépenses réelles
- Charges financières limitées : 11 446 €

Dépenses de fonctionnement

En 2025, les dépenses de fonctionnement enregistrent une progression sensible par rapport à 2024. Cette évolution est principalement portée par les charges à caractère général et certaines dépenses de personnel.

Charges à caractère général (Chapitre 011)

Le chapitre 011 progresse de +141 216 €, soit +17,2 %.

Cette hausse résulte notamment :

- de l'augmentation des primes d'assurances compte tenu de notre forte sinistralité,
- de la progression des frais divers,
- d'un accroissement des dépenses d'entretien des biens communaux mobiliers et immobiliers.

Compte tenu du poids budgétaire de ce chapitre, son évolution constitue le principal facteur explicatif de la hausse globale des dépenses de fonctionnement.

Dépenses de personnel (Chapitre 012)

Les dépenses de personnel évoluent de manière contrastée.

La rémunération du personnel non titulaire augmente de +58 488 €, soit +52 %, traduisant un recours plus important aux agents contractuels ou des besoins ponctuels de renfort.

Cette dynamique appelle une vigilance particulière afin de préserver les marges de manœuvre financières de la collectivité.

Points d'attention

Plusieurs postes enregistrent des hausses significatives (assurances, entretien, frais divers), traduisant une pression accrue sur les charges externes.

Dans un contexte de contraintes financières et d'évolution incertaine des recettes, la maîtrise des dépenses de fonctionnement demeure un enjeu central afin de préserver la capacité d'autofinancement et de maintenir un niveau d'investissement soutenable.

Recettes de fonctionnement

En 2025, les recettes stagnent voire diminuent légèrement par rapport à 2024 principalement du fait d'une fiscalité locale stable et d'une baisse des atténuations de charges.

Les recettes principales de fonctionnement s'établissent :

- 2025 : 1 588 263 €
- 2024 : 1 607 372 €

Soit une baisse de -19 109 € (-1,2 %).

Évolution par chapitre principal concerné :

Chapitre C731 – Fiscalité locale

La fiscalité reste stable, malgré un produit des rôles sup de fiscalité moins importants par rapport à 2024 – 24 000€ ; sur ce chapitre les rôles supplémentaires sont aléatoires et non prévisibles sur l'exercice budgétaire.

Chapitre C013 – Atténuations de charges

2025 : 3 235 €

2024 : 5 351 €

Cette diminution des remboursements est en lien avec la fin du dispositif du financement des contrats de droit privé, financement de l'Etat.

Chapitre C042 – Opérations d'ordre

2025 : 19 283 €

2024 : 28 348 €

L'exercice 2024 a enregistré des travaux en régie valorisés en recettes sur ce compte, pour les travaux des bureaux de la Mairie au RDC, pour un montant d'un plus de 9000,00€. En 2025 rien n'a été valorisé.

Section d'investissement

Réalisations 2025

- Dépenses réalisées : 963 611 €
- Recettes réalisées : 918 876 €
- Solde de l'exercice : - 44 735 €

Après intégration :

- Résultat antérieur : - 129 987 €
- Restes à réaliser (RAR) :
 - Dépenses : 462 304 €
 - Recettes : 227 036 €

Résultat cumulé d'investissement : - 409 991 €

Le déficit d'investissement est principalement lié aux opérations engagées non encore soldées au 31 décembre 2025.

Une année d'investissement active

Les dépenses réalisées s'élèvent à 963 611 euros.

Les recettes réalisées atteignent 918 876 euros.

Le résultat cumulé d'investissement fait apparaître un déficit de 409 991 euros, principalement lié aux opérations engagées et aux restes à réaliser en fin d'exercice. Il ne s'agit pas d'un déséquilibre structurel, mais du décalage normal entre les dépenses engagées et les subventions à percevoir.

Les principaux investissements réalisés au cours de l'exercice sont les suivants :

- Création accès piétons parking des Moulins
- Reliure registres arrêtés divers et délibérations 2023 et état civils de 2010 à 2019
- tableaux blancs école élémentaire Lalinde
- Système alarme évacuation Mairie
- Réfection piste athlétisme Maroutine
- Jeux divers + sol aire de jeux La Bazinie
- Mobilier salle des fêtes Ste Colombe
- Rénovation toiture halle SNCF Port-de-Couze
- Remplace chauffe-eau cuisine RE Lalinde
- Poteau incendie jardin public
- Travaux mur cimetière Lalinde

- Travaux mur cimetière Sainte Colombe
- Débroussailleuse/coupe bordure électrique CTM
- Souffleur stihl électrique CTM
- Chargeur/batterie matériel CTM
- Outillage divers ateliers
- Sécateur électrique CTM
- Coffrets électriques manifestations
- BAAVA barrières protection manifestations
- Barrières de voirie CTM
- Robot tondeuse stade Maroutine
- Logiciel facturation cantine/garderie
- Logiciels « THEMIS » Comedec (état civil)
- NUC/matériel divers informatique écoles
- VPI vidéo projecteur école élémentaire
- Ecran ordinateur adjoint
- Ordi. Divers service Mairie
- Ecran tactile/enceinte Médiathèque
- Souris ergonomique PC Mairie
- PC portable service informatique
- Avant-projet étude traverse de Sauveboeuf
- Rénovation parc éclairage public Nouvelle Donne (2024)
- Travaux réalisation pumptrack
- Travaux rénovations énergétiques salle Sainte Colombe
- Travaux rénovations énergétiques Maison Geoffre
- Site internet
- Travaux divers démolition immeuble Baptiste

A noter : 462 304,44 €uros de dépenses engagées mais qui n'ont pas fait l'objet de mandatement, seront inscrites en restes à réaliser sur l'exercice 2026.

Il s'agit des dépenses suivantes :

- Fonds concours SMD3 PAV hameau du soleil levant
- Site Internet
- Acquisition terrain Mme DORANGE
- Reliure registres délibération/arrêtés 2024
- Installation vidéo protection Lalinde
- Rénovation bénitier Eglise Sauveboeuf
- Ascenseur Mairie
- Portes d'entrées Mairie
- Mission diagnostic Porte Romane
- Remplace chauffe-eau local personnel restaurant scolaire
- Modif.équipement/agencement restaurant scolaire
- Filets pare-ballons stade Font Chaude
- Installation main courante stade Font Chaude
- Réfection parking stade Font Chaude
- Poteau incendie Le Souci
- Reprise concessions cimetière Lalinde 2024
- Socle + pupitre jardin souvenir columbarium Lalinde
- Reprise concessions cimetière Lalinde 2025
- Schéma directeur eaux pluviales
- Instal.jeux/fosse gravier City Park
- Travaux mur cimetière Sainte Colombe
- Déplacement réseau EP nouveau Giratoire
- Caisson à ridelles Maxity
- Remorque bagagère Goupil
- Attelage Goupil FW423XT



Esther Fargues

- Logiciels « THEMIS » Comedec (état civil)
- Rénovation parc éclairage public Nouvelle Donne (2025)
- Solde maîtrise d'œuvre Pumptrack
- Solde Travaux rénovations énergétiques salle Sainte Colombe
- Solde Travaux rénovations énergétiques Maison Geoffre
- Travaux démolition immeuble Baptiste

Résultat global consolidé des deux sections :

Section	Résultat
Fonctionnement	+ 848 747 €
Investissement	- 409 991 €
Résultat global 2025	+ 438 756 €

La commune clôture l'exercice avec un excédent global positif de 438 756 €.

Fiscalité communale

Taux inchangés :

- TFPB : 48,98 %
- TFPNB : 69,04 %
- Taxe d'habitation sur résidences secondaires : 7,43 %

Stabilité fiscale maintenue.

Endettement

- Remboursement du capital et cautionnement : 82 181 €
- Encours de dette maîtrisé (263 € / habitant)
- Charges financières faibles




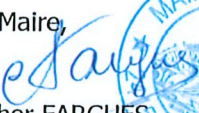


Capacité de désendettement évaluée à moins de deux années.


Capital restant dû de la dette au 31 décembre 2025 : 703 K€

Conclusion

L'exercice 2025 confirme :

- Une gestion prudente et responsable,
- Une capacité d'autofinancement satisfaisante jusqu'à ce jour, avec une veille à mettre en œuvre s'agissant des dépenses à caractère général qui doivent être maîtrisées,
- Un effort d'investissement soutenu,
- Une situation financière équilibrée.

<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p>DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 22</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 26 février 2026</p> <p>Secrétaire de Séance : Mr Jérôme BOULLET</p>	
<p>PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – BORDAS – RICAUD – DELMARES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – MANCEL – WLOCZYSIK – DIOT – LETIENT – ESPARTA – MOREAU-HERAUD – RIGOLET – MAZE – VERGEZ – PELE – BOURRIER</p> <p>Mr FLAMANT, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ Mme CLARET J., absente, avait donné pouvoir à Mme MIRAILLES-RIU Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr DIOT Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER</p> <p>ABSENT EXCUSÉ : Mr BERAUD</p>		
<p>n° 26.03.05 - 02</p> <p>OBJET :</p> <p>Bilan des acquisitions et cessions immobilières</p> <p>2025</p>	<p>Vu l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit délibérer chaque année sur le bilan des acquisitions et cessions opérées par la collectivité au cours de l'année précédente, ce bilan devant par ailleurs être annexé au Compte Financier Unique de l'année correspondante.</p> <p>Madame la Maire présente donc au Conseil Municipal le bilan des actes notariés signés au cours de l'année 2025.</p> <p><u>I – ACQUISITION :</u> NEANT</p> <p><u>II – VENTE :</u> NEANT</p> <p>Le Conseil Municipal en prend acte.</p>	
<p>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur</p> <p>024-212402234-20260305-26030502-DE</p> <p>Accusé certifié exécutoire</p> <p>Réception par le préfet : 09/03/2026 Publication : 09/03/2026</p> <p>La Maire, Esther FARGUES</p>  	<p>Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Lalinde, le 06 mars 2026</p> <p>La Maire,  Le secrétaire de séance Esther FARGUES  Jérôme BOULLET </p>	

<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p>DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 26 février 2026</p> <p>Secrétaire de Séance : Jérôme BOULLET</p>	
<p>PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – BORDAS – RICAUD – DELMARES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – MANCEL – WLOCZYSIAK – DIOT – LETIENT – ESPARTA – MOREAU-HERAUD – RIGOULET – CLARET J. – MAZE – VERGEZ – PELE - BOURRIER</p> <p>Mr FLAMANT, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr DIOT Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER</p> <p>ABSENT EXCUSÉ : Mr BERAUD</p>		
<p>n° 26.03.05 - 03</p> <p>OBJET :</p> <p>Etat récapitulatif des indemnités perçues par les élus</p>	<p>Les articles 92 et 93 de la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique imposent de nouvelles obligations de transparence en matière d'indemnités perçues par les élus locaux. Les communes sont concernées, aux termes de l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).</p> <p>Il revient donc à la commune d'établir chaque année un état récapitulatif des indemnités de toutes natures dont bénéficient les élus siégeant au conseil municipal :</p> <ul style="list-style-type: none"> • au titre de tout mandat ou de toute fonction exercés en son sein, • au titre de tout mandat ou de toute fonction exercés au sein de tout syndicat mixte ou Communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord, • au titre de tout mandat ou de toute fonction exercés au sein de toute société d'économie mixte/société publique locale. <p>Conformément au CGCT, cette présentation doit se faire avant l'examen du budget de l'année en cours.</p> <p>Madame la Maire présente l'état récapitulatif des indemnités perçues par les élus, entre le 1^{er} janvier 2025 et le 31 décembre 2025.</p>	

	Mandat occupé et/ou fonction occupée	Montant des indemnités perçues pour chaque mandat/fonction (bruts/annuels)
Esther FARGUES	Maire	29 270,16 €
	Conseillère Communautaire	0,00 €
	Membre titulaire du SMDE 24	0,00 €
	Membre titulaire du SMD3 secteur IV	0,00 €
	Membre titulaire de l'EHPAD Maison de retraite de Lalinde	0,00 €
	Membre titulaire du CA du collège Jean Monnet de Lalinde	0,00 €
	Membre titulaire de la SEMIPER SAS Foncière Départementale	0,00 €
Maryse GERARD	1ère Adjointe déléguée	11 231,52 €
	Membre titulaire de l'EHPAD Maison de retraite de Lalinde	0,00 €
Eric BORDAS	Adjoint délégué	11 231,52 €
	Membre titulaire du SDE 24	0,00 €
Jean-Marc RICAUD	Adjoint délégué jusqu'au 18/12/2025 inclus	10 857,14 €
	conseiller communautaire	0,00 €
	Membre titulaire du SMDE 24	0,00 €
	Membre titulaire du SMD3 secteur IV	0,00 €
Bernard DELMARES	Conseiller municipal	0,00 €
	Membre titulaire du SIVOS	0,00 €
Jérôme BOULLET	Conseiller municipal	0,00 €
	Conseiller communautaire	0,00 €
	Membre titulaire du SMD3 secteur IV	0,00 €
Marie-José MANCEL	Adjointe déléguée jusqu'au 18/12/2025 inclus	10 857,14 €
	Conseillère communautaire	0,00 €
Philippe WLOCZYIAK	Conseiller municipal	0,00 €
	Membre suppléant du SMDE 24	0,00 €
Pierre Manuel BERAUD	Conseiller municipal	0,00 €
	Conseiller communautaire	9 056,28 €
Emmanuelle DIOT	Conseillère municipale	0,00 €
	Conseillère communautaire	2 663,52 €
	Membre titulaire du SIVOS	1 874,40 €
Antoine LETIENT	Adjoint délégué jusqu'au 18/12/2025 inclus	10 857,14 €

	Mandat occupé et/ou fonction occupée	Montant des indemnités perçues pour chaque mandat/fonction (bruts/annuels)
Vincent ESPARTA	Conseiller municipal	0,00 €
	Membre suppléant du SIVOS	0,00 €
	Membre titulaire du CRDD	0,00 €
	Membre suppléant du SDE 24	0,00 €
	Membre titulaire du CA du collège Jean Monnet de Lalinde	0,00 €
Peggy MOREAU-HERAUD	Adjointe déléguée jusqu'au 18/12/2025 inclus	10 857,14 €
	Membre titulaire SCIC La Pause Popotte	0,00 €
Frédéric FLAMANT	Conseiller municipal	0,00 €
	Membre suppléant du SDE 24	0,00 €
Serge MAZE	Conseiller municipal	0,00 €
	Membre titulaire du SDE 24	9 223,92 €
Christine VERGEZ	Conseillère municipale	0,00 €
	Conseillère communautaire	0,00 €
Christian BOURRIER	Conseiller municipal	0,00 €
	Conseiller communautaire	0,00 €
	Membre suppléant du CRDD	0,00 €
Christine CABIANCA	Conseillère municipale	0,00 €
	Membre suppléant du SIVOS	0,00 €
	Membre titulaire de l'EHPAD Maison de retraite de Lalinde	0,00 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20260305-26030503-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

Publication : 09/03/2026

La Maire, Esther FARGUES



Esther FARGUES

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme.

Lalinde, le 06 mars 2026

La Maire,

Esther FARGUES



Le secrétaire de séance

Jérôme BOULLET

DELIBERATION
 DU CONSEIL MUNICIPAL
 SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

Séance du 05/03/2026 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Esther FARGUES après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Esther FARGUES, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	22
VOTES : Contre =0	Pour =22
Date de convocation :	26/02/2026
	Abstentions =0

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B		848 746,74
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (3 019 161.23 - 2 642 509.14)		376 652,09
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)		472 094,65
Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E		-174 722,27
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (918 876.37 - 963 611.46)		-44 735,09
Résultat antérieur reporté déficitaire (E = ID 001)		-129 987,18
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes - Dépenses (227 035.97 - 462 304.44)		-235 268,47
Besoin de financement de la section d'investissement (F + G)		-409 990,74

décide d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)		409 990,74
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)		
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)		438 756,00
Report déficitaire en fonctionnement (FD 002)		

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
 024-212402234-20260305-26030504-DE
 Accusé certifié exécutoire
 Réception par le préfet : 09/03/2026
 Publication : 09/03/2026

La Maire, Esther FARGUES



**DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR L'AFFECTATION DES RESULTATS DU COMPTE FINANCIER UNIQUE**

Séance du 05/03/2026 à 19 heures 00

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Esther FARGUES après avoir entendu le compte financier unique de l'exercice 2025 dressé par Esther FARGUES, Maire, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice, Considérant les éléments suivants :

Ont signé au registre des délibérations :

Présents : MM FARGUES - GERARD - BORDAS - RICAUD - DELMARES - MIRAILLES-RIU - BOULLET - MANCEL - WLOCZYSAK - DIOT - LETIENT - ESPARTA - MOREAU-HERAUD - RIGOULET -
CLARET J. - MAZE - VERGEZ - PELE - BOURRIER
Mr FLAMANT, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ
Mme CLARET F., absente, avait donné pouvoir à Mme DIOT
Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER
Absent excusé : Mr BERAUD
Secrétaire de séance : Jérôme BOULLET

Cachet :

le secrétaire
Jérôme Boulet

Pour expédition conforme,

le Maire,

Esther FARGUES
Esther FARGUES



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20260305-26030504-DE

Accusé certifié exécutoire


Réception par le préfet : 09/03/2026
Publication : 09/03/2026




La Maire, Esther FARGUES



Esther FARGUES

Nombre de membres en exercice	23
Nombre de membres présents	19
Nombre de suffrages exprimés	22
VOTES : Contre =0	Pour =22
Date de convocation :	26/02/2026
Abstentions =0	

<p>Mairie de LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 Pour : 22</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 26 février 2026</p> <p>Secrétaire de Séance : Mr Jérôme BOULLET</p>	
<p>PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – BORDAS – RICAUD – DELMARES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – MANCEL – WLOCZYSIK – DIOT – LETIENT – ESPARTA – MOREAU-HERAUD – RIGOULET – CLARET J. – MAZE – VERGEZ – PELE - BOURRIER</p> <p>Mr FLAMANT, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr DIOT Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER</p> <p>ABSENT EXCUSÉ : Mr BERAUD</p>		
<p>n°26.03.05 - 05</p> <p>OBJET :</p> <p>Vote des crédits</p> <p>Budget Principal 2026</p>	<p>Vu la proposition de la méthodologie préparatoire budgétaire 2026 pour la commission finances, Vu les commissions finances des 05 février, 06 février, 09 février, et 11 février 2026 Vu la réunion de cadrage du 19 février 2026 en présence de l'ensemble des membres du Conseil Municipal</p> <p>Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation.</p> <p>Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité budgétaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non dénouées en fin d'année.</p> <p>D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.</p> <p>Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la collectivité.</p> <p>La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est par nature celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.</p>	

	<p>La maquette budgétaire pour 2026 est jointe en annexe de la délibération.</p> <p><u>Section d'investissement :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Dépenses : 1 255 043,29 €uros• Recettes : 1 255 043,29 €uros <p><u>Section de fonctionnement :</u></p> <ul style="list-style-type: none">• Dépenses : 3 316 592,00 €uros• Recettes : 3 316 592,00 €uros <p><u>TOTAL DU BUDGET : 4 571 635,29 €uros</u></p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <ol style="list-style-type: none">1. APPROUVE le budget primitif 20262. Charge Madame la Maire des formalités administratives correspondantes
	<p>Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Lalinde, 06 mars 2026 La Maire, Le secrétaire de séance</p> <p> Esther FARGUES</p> <p> Jérôme BOULLET</p> 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20260305-26030505-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

Publication : 09/03/2026

La Maire, Esther FARGUES





PROPOSITION DE BUDGET**FONCTIONNEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
11 Charges à caractère général	978 834,42	13 Atténuations de charges	0,00
12 Charges de personnel	1 531 315,00	70 Produits de services	57 100,00
14 Atténuations de produits	800,00	73 Impôts et taxes	2 018 996,00
65 Charges de gestion courante	208 756,00	74 Dotations et participations	753 540,00
		75 Autres prod. de gestion courante	37 000,00
TOTAL dépenses gestion courante	2 719 705,42	TOTAL recettes gestion courante	2 866 636,00
66 Charges financières	10 140,00	76 Produits financiers	0,00
67 Charge exceptionnelle	0,00	77 Produits Exceptionnels	1 200,00
68 Dotations aux provisions	0,00		
TOTAL dépenses réelles fonctionnement	2 729 845,42	TOTAL recettes réelles fonctionnement	2 867 836,00
023 - VIREMENT A LA SECT* D'INVESTIS	543 826,58	42 Op. d'ordre de transfert entre sections	
		722 Travaux en régie	10 000,00
42 Op. d'ordre amortis. Immo.	42 920,00	OO2 Excédent de fonctionnement reporté	438 756,00
TOTAL dépenses opération d'ordre	586 746,58	TOTAL recettes opération d'ordre	448 756,00
TOTAL DEPENSES CUMULEES	3 316 592,00	TOTAL RECETTES CUMULEES	3 316 592,00

INVESTISSEMENT

DEPENSES				RECETTES				BESOIN OU EXC DE FINANCI
	R.A.R. 2025	B.P. 2026	TOTAL		R.A.R. 2025	B.P. 2026	TOTAL	
Op. 001 - Financières				Op. 001 - Financières				
001 Déficit Inv. reporté		174 722,27	174 722,27	021 VIREMENT DE LA SECT* DE FONCT		543 826,58	543 826,58	
40 Amort. subv.			0,00	001 Solde d'exécution de la section			0,00	
40 Travaux en régie		10 000,00	10 000,00	10222 FCTVA 2024		31 270,00	31 270,00	
2313 Rembt avance forfaitaire			0,00	238 Rembt avance forfaitaire			0,00	
1641 Capital emprunts		82 976,00	82 976,00	1068 Affectat* réserves		409 990,74	409 990,74	
				10226 Taxe aménagement			0,00	
				40 Amortissements		42 920,00	42 920,00	
S/TOTAL	0,00	267 698,27	267 698,27	S/TOTAL	0,00	1 028 007,32	1 028 007,32	760 309,05
Op. 02 - Equipemnt non Individual.				Op. 02 - Equipemnt non Individual.				
20422 Fonds concours SMD3 PAV les Russacs	1 995,00		1 995,00					
2051 Site internet Mairie	1 650,00		1 650,00					
21611 Reliures registres com 2024	957,73		957,73					
2211 Acquisit. terrain DORANGE	2 400,00		2 400,00					
21611 Reliures registres com 2025		1 000,00	1 000,00					
2313 Remplac.VMC double flux local ancien ALSH		20 000,00	20 000,00					
2313 Reliquat à affecter par la nouvelle équipe municipale		172 193,58	172 193,58					
S/TOTAL	7 002,73	193 193,58	200 196,31					-200 196,31
Op.11 - Local vidéo protection				Op.11 - Local vidéo protection				
2313 Vidéo protection	2 990,99		2 990,99					
S/TOTAL	2 990,99	0,00	2 990,99					-2 990,99
Op.60 - Groupe scolaire Lalinde				Op.60 - Groupe scolaire Lalinde				
2188 Aspirateurs		537,00	537,00					
S/TOTAL	0,00	537,00	537,00					-537,00
Op.74 - Eglise de Sauveboeuf				Op.74 - Eglise de Sauveboeuf				
2313 Rénovation bñtlier	1 575,90		1 575,90					
S/TOTAL	1 575,90	0,00	1 575,90					-1 575,90
Op.76 - Aménagement Mairie				Op.76 - Aménagement Mairie				
2313 Porte accès Mairie	28 610,68		28 610,68					
2313 Ascenseur extérieur	35 352,59		35 352,59					
21848 Mobilier divers bureaux		1 750,00	1 750,00					
S/TOTAL	63 963,27	1 750,00	65 713,27					-65 713,27
Op.97 - Stade de la Marouline				Op.97 - Stade de la Marouline				
2313 Remplac.chaudière		14 000,00	14 000,00					
2188 Robot tondeuse ter.annexe		7 478,00	7 478,00					
S/TOTAL	0,00	21 478,00	21 478,00					-21 478,00
Op.100- Porte Romane				Op.100- Porte Romane				
2313 Mission diagnostic porte	6 327,46		6 327,46					
S/TOTAL	6 327,46	0,00	6 327,46					-6 327,46
Op.115 - Restaurant scolaire Lalinde				Op.115 - Restaurant scolaire Lalinde				
2313 Modificat.équipement et agencement cuisine	35 637,60		35 637,60					
2313 Equipemnt agencemnt RE	1 663,80		1 663,80					
2313 Remplace chauffe eau	690,00		690,00					
21841 Mobilier cantine		3 270,00	3 270,00					
S/TOTAL	37 991,40	3 270,00	41 261,40					-41 261,40
Op. 118 - Démolition Baptiste / Réhabilitation espace J.Brel				Op. 118 - Démolition Baptiste / Réhabilitation espace J.Brel				
2313 Assistance maîtrise ouvrage	1 176,00		1 176,00	13461 DETR	44 100,00		44 100,00	
2313 Mission CSPS démolition	2 484,00		2 484,00					
2313 Tx démolition Baptiste	126 662,71		126 662,71					
2313 Frais annexe démolition	13 281,13		13 281,13					
2313 Maîtrise d'œuvre démolition	12 462,18		12 462,18					
2313 Restructurat.Brel MO		118 000,00	118 000,00					
2313 Restructurat.Brel bur.control		11 000,00	11 000,00					
2313 Restructurat.Brel CSPS		12 500,00	12 500,00					
2313 Restructurat.Brel études sup		10 000,00	10 000,00					
S/TOTAL	156 066,02	151 500,00	307 566,02	S/TOTAL	44 100,00		44 100,00	-263 466,02

DEPENSES				RECETTES				BESOIN OU EXC.DÉ FINANC
	R.A.R. 2025	B.P. 2026	TOTAL		R.A.R. 2025	B.P. 2026	TOTAL	
Op.135 - Stade de Font Chaude				Op.135 - Stade de Font Chaude				
2312 Fourn. Et Installation main courante annexe terrain	9 462,00		9 462,00					
2188 Filets pare-ballons stade	4 725,60		4 725,60					
2312 Réfect.voirie et parking stade	5 112,00		5 112,00					
2188 Robot tondeuse ter.honneur		11 350,00	11 350,00					
S/TOTAL	19 299,60	11 350,00	30 649,60					-30 649,60
Op. 136 - Protection Incendie				Op. 136 - Protection Incendie				
2318 Poteau incendie Le Soucl	4 440,96		4 440,96					
2318 Défense incendie		10 000,00	10 000,00					
S/TOTAL	4 440,96	10 000,00	14 440,96					-14 440,96
Op. 147 - Centre Technique Municipal				Op. 147 - Centre Technique Municipal				
2313 Remplac.Chêneau		19 000,00	19 000,00					
S/TOTAL	0,00	19 000,00	19 000,00					-19 000,00
Op. 148 - Cimetière Lalinde				Op. 148 - Cimetière Lalinde				
2313 Reprise concessions 2024	1 470,00		1 470,00					
2313 socle + pupitre jardin souv.	1 000,00		1 000,00					
2313 Reprise concessions 2025	3 000,00		3 000,00					
2313 Reprise concessions 2026		3 000,00	3 000,00					
S/TOTAL	5 470,00	3 000,00	8 470,00					-8 470,00
Op.158 - Réseaux eaux pluviales				Op.158 - Réseaux eaux pluviales				
2031 Schéma directeur EP	4 320,00		4 320,00	1311 Subvention Adour Garonne	5 409,42		5 409,42	
S/TOTAL	4 320,00	0,00	4 320,00	S/TOTAL	5 409,42		5 409,42	1 089,42
Op.161 - Aire de jeux City Park				Op.161 - Aire de jeux City Park				
2318 Fourn.pose balançoire portique + fosse à gravier	6 468,00		6 468,00					
S/TOTAL	6 468,00	0,00	6 468,00					-6 468,00
Op.163 - Cimetière Sainte Colombe				Op.163 - Cimetière Sainte Colombe				
2313 Travaux mur cimetièrè	3 624,00		3 624,00					
S/TOTAL	3 624,00	0,00	3 624,00					-3 624,00
Op. 167 - Travaux divers réseaux				Op. 164 - Travaux divers réseaux				
2041582 EP Giratoire Les Galandoux	3 907,67		3 907,67					
S/TOTAL	3 907,67	0,00	3 907,67					-3 907,67
Op. 165 - Véhicules, outillage et matériel				Op. 165 - Véhicules, outillage et matériel				
21828 1 attelage pour goupil	316,80		316,80					
21828 1 remorque pour goupil	852,30		852,30					
21828 Benne Maxity	6 886,80		6 886,80					
2188 Calsses/outillages véhicules		824,00	824,00					
2188 Outillage + caisse dépannage		1 378,00	1 378,00					
2188 Outillage espaces verts		1 000,00	1 000,00					
2188 Visseuse/perfo/batteries		2 133,00	2 133,00					
2188 1 débroussailluse thermique		932,00	932,00					
2188 1 souffleur élec.à mains		360,00	360,00					
2188 1 adaptateur souffleur.élec		153,00	153,00					
2188 1 souffleur thermique		792,00	792,00					
2188 1 tondeuse thermique		608,00	608,00					
2188 1 coupe arrière ST30		1 405,00	1 405,00					
2188 1 souffleur à main Pellenc		720,00	720,00					
2188 20 barrières de voirie		1 225,00	1 225,00					
2188 2 racks rangement.BAAVA		2 082,00	2 082,00					
21828 Véhicule/équipement police mun		21 000,00	21 000,00					
S/TOTAL	8 055,90	34 612,00	42 667,90					-42 667,90
Op.167 - Logiciels et matériel informatique				Op.167 - Logiciels et matériel informatique				
2051 Logiciel Thémis Comedec	325,00		325,00					
21838 3 NUC services Mairie		3 050,00	3 050,00					
21838 3 écrans ordi Mairie		500,00	500,00					
21838 Divers petit mat.(RAM, SSD)		3 700,00	3 700,00					
21831 2 PC portable écoles		1 700,00	1 700,00					
21831 2 NUC écoles		1 950,00	1 950,00					
21831 3 lampes VPI EP Lide		650,00	650,00					
S/TOTAL	325,00	11 650,00	11 875,00					-11 875,00
Op. 173 - Nouvelle Donne				Op. 173 - Nouvelle Donne				
2041582 Rénovation du parc EP 2025	59 310,62		59 310,62					
2041582 Rénovation du parc EP 2026		55 000,00	55 000,00					
S/TOTAL	59 310,62	55 000,00	114 310,62					-114 310,62
Op. 177 - Réalisation Pumptrack				Op. 177 - Réalisation Pumptrack				
2313 MO travaux Pumptrack	79,34		79,34	1321 DETR	29 226,75		29 226,75	
				1323 CD24 - contrat de projet	20 876,25		20 876,25	
				1321 Subv.agence nationale sport	17 000,00		17 000,00	
S/TOTAL	79,34	0,00	79,34	S/TOTAL	67 103,00		67 103,00	67 023,66
Op. 178 - Rénovation énergétique bâtiments communaux				Op. 178 - Rénovation énergétique bâtiments communaux				
2313 MO Ste Colombe/Mals.Geof	4 195,21		4 195,21	1321 Fonds vert 23 Ste Colombe	25 718,49		25 718,49	
2313 Tx rénov.Salle Ste Colombe	13 106,34		13 106,34	1321 Fonds vert 23 Mals.Geoffre	15 246,00		15 246,00	
2313 Tx rénov.Maison Geoffre	28 207,23		28 207,23	1321 Fds vert Ste Colombe phas.2	16 744,56		16 744,56	
				1321 Fds vert Mals.Geoffre phas.2	25 474,50		25 474,50	
				1323 Contrat projet - Ste Colombe	17 250,00		17 250,00	
				1323 Contrat projet - Mals.Geoffre	9 990,00		9 990,00	
S/TOTAL	45 508,78	0,00	45 508,78	S/TOTAL	110 423,55		110 423,55	64 914,77
Op.182 - Pigeonnier contraceptif				Op.182 - Pigeonnier contraceptif				
2312 Pigeonnier contraceptif	25 576,80		25 576,80					
S/TOTAL	25 576,80	0,00	25 576,80					-25 576,80
Op. 183 - Cimetière Sauveboeuf				Op. 183 - Cimetière Sauveboeuf				
2313 Mur cimetièrè Sauveboeuf		8 800,00	8 800,00					
S/TOTAL	0,00	8 800,00	8 800,00					-8 800,00
TOTAL GENERAL	462 304,44	792 738,05	1 255 042,29	TOTAL GENERAL	227 035,07	1 028 007,32	1 255 042,29	0,00

Mairie
DE
LALINDE
DORDOGNE
Code Postal : 24150

Téléphone 05 53 73 44 60
mairie@ville-lalinde.fr
<http://www.ville-lalinde.fr>



NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE

Budget primitif 2026

I – le Cadre Général du Budget :

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Lalinde, elle est disponible sur son site internet « www.ville-lalinde.fr »

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, l'ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 peut être consulté sur simple demande auprès du secrétariat général aux jours et heures d'ouverture au public de la Mairie.

II Eléments de contexte :

A - La Loi de Finances 2026 n°2026-103 du 19 février :

Quelques mesures à noter :

Le montant global de DGF est gelé au niveau de 2025 (27,4Md€, dont 19,1 Md€ pour le bloc communal). Néanmoins et concernant les communes les hausses des enveloppes de péréquation sont renforcées : DSR, DSU.

Poursuite de l'augmentation de 3 points du taux de cotisation de la Caisse Nationale des retraites des agents des collectivités territoriales CNRACL, passant de 34.65% à 37.65%.
Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales : ces dernières évolueront donc de +0.80%. Cette évolution est à prendre en compte dans l'estimation du produit des deux taxes foncières.

B – scrutin des élections municipales du mois de mars 2026

Dans un contexte de renouvellement du conseil municipal à l'occasion du prochain scrutin des élections municipales des 15 et 22 mars 2026, la préparation du budget primitif 2026 a fait l'objet d'une méthode de travail concertée et responsable. Les élus membres de la commission des finances, ainsi que les candidats « têtes de liste » déclarés au scrutin, ont convenu d'un commun accord que le budget 2026 serait élaboré puis soumis au vote de l'actuel conseil municipal, afin d'assurer la continuité du service public et la sécurité juridique de la collectivité. Dans cette perspective, il a été retenu de ne pas procéder à une revalorisation de la fiscalité, les états fiscaux n'ayant pas encore été communiqués à la collectivité à ce stade de la préparation budgétaire. Par ailleurs, seuls les investissements préalablement convenus ont été inscrits, à savoir l'opération structurante engagée par la commune ainsi que les acquisitions nécessaires au bon fonctionnement des services. Il appartiendra à la nouvelle équipe municipale, une fois élue, de voter les taux de fiscalité, de réévaluer les produits et recettes du budget au regard des données actualisées et de déterminer les dépenses en cohérence avec son programme et les projets qu'elle souhaitera mettre en œuvre.

La commission finances s'est réunie suivant un planning préalablement élaboré. Les réunions ont permis tout d'abord de présenter les bilans financiers, les affectations des résultats de l'exercice, point RH, puis de travailler sur la perspective d'un budget 2026. Les réunions se sont tenues les 04, 05, 09 et 11 février, puis la réunion de cadrage définitif avec l'ensemble des élus du conseil municipal le 19 février.

Le budget primitif 2026 s'inscrit dans un contexte de vigilance financière, marqué par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement sur les charges générales, tout en prenant en compte les augmentations contractuelles des énergies : électricité des bâtiments publics -14%, le gaz naturel bâtiments publics -3%, et l'électricité éclairage public +25%.
- Une progression maîtrisée des charges de personnel,
- La volonté de maintenir un niveau d'investissement soutenu sans recours à l'emprunt.

Équilibre général du budget 2026

Le budget primitif 2026 s'équilibre à :

4 571 635,29 €

Répartis comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	3 316 592,00 €	3 316 592,00 €
Investissement	1 255 043,29 €	1 255 043,29 €

Le budget est voté avec reprise des résultats 2025.

III - Section de fonctionnement

Dépenses réelles : 2 729 845 €

Les principaux postes sont :

- Charges de personnel : 1 531 315 €
(56 % des dépenses réelles de fonctionnement)
- Charges à caractère général : 978 834 €
- Autres charges de gestion courante : 208 756 €
- Charges financières : 10 140 €

Les dépenses de fonctionnement sont globalement maîtrisées (-3,7 % par rapport au budget précédent).

Recettes réelles : 2 867 836 €

Elles se composent principalement de :

- Fiscalité locale : 1 555 000 €
- Autres impôts et taxes : 463 996 €
- Dotations et participations : 753 540 €
- Produits des services : 57 100 €

Résultat et épargne

- Résultat reporté : 438 756 €
- Autofinancement prévisionnel dégagé : 576 746,58 €

Cette capacité d'autofinancement permet :

- Le remboursement du capital de la dette (82 976 €)
- Le financement d'une partie des investissements sans emprunt

IV - Section d'investissement

Dépenses d'investissement : 1 255 043 €

Dont :

- Dépenses nouvelles : 618 016 €
- Restes à réaliser 2025 : 462 304 €
- Déficit d'investissement reporté : 174 722 €

Les dépenses d'équipement représentent près de 987 345 € (RAR inclus).

Les principales dépenses nouvelles pour la section d'investissements sont les suivantes :

Rénovation parc Eclairage Public - Nouvelle Donne 2026	55 000,00
<u>Restructuration salle J.Brel phase 1</u> : maitrise d'œuvre	
Maitrise d'œuvre	118 000,00
Missions CSPS CT, études complémentaires	33 500,00
Remplacement VMC double flux ancien ALSH	20 000,00
Remplacement Chaudière Maroutine	14 000,00
Remplacement Chéneau Centre Technique Municipal	19 000,00
Défense incendie	10 000,00
registres délibérations/arrêtés 2025	1 000,00
Reprises concessions cimetière Lalinde	3 000,00
Isolation préau Mairie côté ouest	} 10 000,00
Réfection sol couloir bureaux RDC Mairie	
Mobilier	1 750,00
Matériel et outillage Centre Technique Municipal	10 305,00
barrières de voirie	1 225,00
racks rangement BAAVA ateliers	2 082,00
aspirateurs service scolaire/bâtiments	537,00
chaises restaurant scolaire	3 270,00
Véhicule + équipements police municipale	21 000,00
matériel informatique services municipaux et scolaire	11 550,00
Robot tondeuse - terrain d'honneur Sauveboeuf	11 350,00
Robot tondeuse - terrain annexe la Maroutine	7 478,00
Rénovation du mur Cimetière Sauveboeuf	8 800,00
Crédits affectés à l'opération n°002 - non individualisée	172 190,00
<i>Enveloppe affectée aux projets portés par l'équipe municipale qui sera installée après le scrutin des élections municipales</i>	

Recettes d'investissement

Elles proviennent :

- Autofinancement (virement de fonctionnement) : 543 826 €
- Affectation du résultat (1068) : 409 990 €
- Subventions d'investissement (RAR) : 227 036 €
- Dotations (FCTVA, etc.) : 31 270 €

Aucun emprunt nouveau inscrit au BP 2026, l'autofinancement permettant de financer les opérations inscrites.

Situation financière de la commune

Quelques ratios significatifs :

- Encours de dette par habitant : 236 €
- Encours de dette / recettes réelles de fonctionnement : 25 %
- Épargne brute : 5 % des recettes réelles
- Dépenses réelles de fonctionnement / habitant : 918 €

La commune conserve un niveau d'endettement modéré et compatible avec ses capacités financières.

Orientations et priorités du Budget Primitif 2026

Le budget 2026 poursuit plusieurs objectifs :

- Maintien de la qualité du service public
- Maîtrise des dépenses de fonctionnement notamment des charges à caractère général
- Préservation de la capacité d'autofinancement
- Soutien à l'investissement structurant
- Absence de recours à l'emprunt

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20260305-26030505-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

Publication : 09/03/2026

La Maire, Esther FARGUES




Esther Fargues


Conclusion

Le budget primitif 2026 est :

- ✓ Équilibré
- ✓ Prudent
- ✓ Sans emprunt nouveau
- ✓ Fondé sur un autofinancement solide
- ✓ Compatible avec la soutenabilité financière de la commune

Il permet de poursuivre les projets engagés tout en sécurisant la trajectoire budgétaire de la collectivité.

<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p>DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 Pour : 22</p>	<p>L'an deux mille vingt six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 26 février 2026</p> <p>Secrétaire de Séance : Mr Jérôme BOULLET</p>	
<p>PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – BORDAS – RICAUD – DELMARES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – MANCEL – WLOCZYSIK – DIOT – LETIENT – ESPARTA – MOREAU-HERAUD – RIGOULET – CLARET J. – MAZE – VERGEZ – PELE - BOURRIER</p> <p>Mr FLAMANT, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr DIOT Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER</p> <p>ABSENT EXCUSÉ : Mr BERAUD</p>		
<p>n°26.03.05 - 06</p> <p>OBJET :</p> <p>Fixation du taux de fongibilité des crédits pour l'année 2026</p>	<p>Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.</p> <p>Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'article 242 de la loi de finances pour 2019 n°2018-1317 du 28 décembre 2018 et l'arrêté ministériel de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales.</p> <p>Considérant que la Commune de Lalinde a adopté par la délibération n°22.04.07-14 du conseil municipal en date du 07 avril 2022 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et que cette norme comptable s'applique au budget communal.</p> <p>Vu l'article L.5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance.</p> <p>Madame la Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de fixer le taux de fongibilité des crédits pour l'année 2026 à 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel et de l'autoriser à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette procédure.</p>	

	<p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none">• Autorise Madame la Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses de chaque section.• Donne tous pouvoirs à Madame la Maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération
	<p>Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Lalinde, le 06 mars 2026 La Maire, Esther FARGUES</p> <p>Le secrétaire de séance Jerôme BOULLET</p> 

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20260305-26030506-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

Publication : 09/03/2026

La Maire, Esther FARGUES



<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60 Fax : 05 53 73 44 69</p> <p>Mail : mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>Site internet : http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p>DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--	---	--

<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 Pour : 22</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire</p> <p>Date de convocation : 26 février 2026</p> <p>Secrétaire de Séance : Mr Jérôme BOULLET</p>
--	---

PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – BORDAS – RICAUD – DELMARES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – MANCEL – WLOCZYSIK – DIOT – LETIENT – ESPARTA – MOREAU-HERAUD – RIGOULET – CLARET J. – MAZE – VERGEZ – PELE - BOURRIER

Mr FLAMANT, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ
Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr DIOT
Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER

ABSENT EXCUSÉ : Mr BERAUD

<p>n°26.03.05 - 07</p> <p>OBJET :</p> <p>Participations aux organismes de regroupement et adhésions</p>	<p>Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2122-22 Vu la délibération du Conseil Municipal N° 21.06.03-05 du 03 juin 2021 portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au Maire,</p> <p>Madame la Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une part, des diverses adhésions, cotisations, et d'autre part des participations obligatoires aux organismes de regroupement. Ces participations obligatoires et adhésions se décomposent ainsi pour l'exercice 2026 :</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="text-align: center;">ORGANISMES</th> <th style="text-align: center;">MONTANT</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Union départementale des Maires de la Dordogne (cotisation)</td> <td style="text-align: right;">692,94 €</td> </tr> <tr> <td>Ciné passion en Périgord (cinéma itinérant - adhésion)</td> <td style="text-align: right;">800,00 €</td> </tr> <tr> <td>Bastides en Périgord (cotisation)</td> <td style="text-align: right;">150,00 €</td> </tr> <tr> <td>ADIL'SUR (aide juridique - cotisation)</td> <td style="text-align: right;">374,00 €</td> </tr> <tr> <td>S.P.A. (convention fourrière)</td> <td style="text-align: right;">3 082,80 €</td> </tr> <tr> <td>A.N.C.G. (Ass. Nationale Croix de Guerre) (cotisation)</td> <td style="text-align: right;">50,00 €</td> </tr> <tr> <td>Fédération des Moulins de France (adhésion)</td> <td style="text-align: right;">40,00 €</td> </tr> <tr> <td>AMRF (Asso.des Maires Ruraux de France) (adhésion)</td> <td style="text-align: right;">110,00 €</td> </tr> <tr> <td>Les Amis de la Gendarmerie (adhésion)</td> <td style="text-align: right;">100,00 €</td> </tr> <tr> <td>Fondation du Patrimoine (adhésion)</td> <td style="text-align: right;">200,00 €</td> </tr> <tr> <td>Asso. Le Prix des Incorruptibles (adhésion)</td> <td style="text-align: right;">30,00 €</td> </tr> </tbody> </table>	ORGANISMES	MONTANT	Union départementale des Maires de la Dordogne (cotisation)	692,94 €	Ciné passion en Périgord (cinéma itinérant - adhésion)	800,00 €	Bastides en Périgord (cotisation)	150,00 €	ADIL'SUR (aide juridique - cotisation)	374,00 €	S.P.A. (convention fourrière)	3 082,80 €	A.N.C.G. (Ass. Nationale Croix de Guerre) (cotisation)	50,00 €	Fédération des Moulins de France (adhésion)	40,00 €	AMRF (Asso.des Maires Ruraux de France) (adhésion)	110,00 €	Les Amis de la Gendarmerie (adhésion)	100,00 €	Fondation du Patrimoine (adhésion)	200,00 €	Asso. Le Prix des Incorruptibles (adhésion)	30,00 €
ORGANISMES	MONTANT																								
Union départementale des Maires de la Dordogne (cotisation)	692,94 €																								
Ciné passion en Périgord (cinéma itinérant - adhésion)	800,00 €																								
Bastides en Périgord (cotisation)	150,00 €																								
ADIL'SUR (aide juridique - cotisation)	374,00 €																								
S.P.A. (convention fourrière)	3 082,80 €																								
A.N.C.G. (Ass. Nationale Croix de Guerre) (cotisation)	50,00 €																								
Fédération des Moulins de France (adhésion)	40,00 €																								
AMRF (Asso.des Maires Ruraux de France) (adhésion)	110,00 €																								
Les Amis de la Gendarmerie (adhésion)	100,00 €																								
Fondation du Patrimoine (adhésion)	200,00 €																								
Asso. Le Prix des Incorruptibles (adhésion)	30,00 €																								

ORGANISMES	MONTANT
Conservatoire de Musique (participation)	10 000,00 €
ATD (Agence technique départemental) (participation)	4 500,00 €
SIVS (Syndicat intercommunal à vocation scolaire - Transports scolaires) (participation)	2 300,00 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ACCEPTE les cotisations des adhésions et participations tels que citées ci-dessus,
- Charge Madame la Maire de prévoir les crédits correspondants au budget primitif 2026 pour les adhésions et participations obligatoires,
- Charge Madame la Maire des formalités administratives nécessaires.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-212402234-20260305-26030507-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/03/2026

Publication : 09/03/2026

La Maire, Esther FARGUES



Esther Fargues

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,

Au registre sont les signatures,

Pour copie conforme.

Lalinde, le 06 mars 2026

La Maire,






Le secrétaire de séance,






Esther FARGUES


Jérôme BOULLET



Jérôme Bouillet

<p>Mairie de LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS</p> <p align="center">DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 Pour : 22</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 26 février 2026</p> <p>Secrétaire de Séance : Mr Jérôme BOULLET</p>	
<p>PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – BORDAS – RICAUD – DELMARES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – MANCEL – WLOCZYSIK – DIOT – LETIENT – ESPARTA – MOREAU-HERAUD – RIGOULET – CLARET J. – MAZE – VERGEZ – PELE - BOURRIER</p> <p>Mr FLAMANT, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr DIOT Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER</p> <p>ABSENT EXCUSÉ : Mr BERAUD</p>		
<p>n°26.03.05 - 08</p> <p>OBJET :</p> <p>Contrat de Bail Immeuble communal de l'ancien octroi du pont de Port de Couze avec</p> <p>« Bistrot du Pont »</p>	<p>Madame la Maire informe le Conseil Municipal que le bail liant Madame WATTINES Delphine, SNC « Le Bistrot du Pont », à la commune de Lalinde pour le local communal de 17m2, « ancien octroi » cadastré BD154 à Port de Couze (avenue des Marronniers), a cessé depuis le 1^{er} août 2025.</p> <p>Madame PICHOT Stéphanie, ayant fait l'acquisition du fonds de commerce de la SNC « Le Bistrot du Pont », cette dernière sollicite la location de l'octroi à compter du 1^{er} mars 2026.</p> <p>Madame la Maire propose la signature d'un bail à partir de cette date pour une durée de six ans, et de fixer le loyer mensuel à vingt euros (20,00 €uros).</p> <p>Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Autorise Madame le Maire à signer ce bail - Fixe le montant mensuel du loyer correspondant à vingt euros (20,00€) - Charge Madame la Maire d'encaisser mensuellement le loyer correspondant 	
<p>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur</p> <p>024-212402234-20260305-26030508-DE</p> <p>Accusé certifié exécutoire</p> <p>Réception par le préfet : 09/03/2026 Publication : 09/03/2026</p> <p>La Maire, Esther FARGUES</p> 	<p>Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Lalinde, le 06 mars 2026</p> <p>La Maire,  Le secrétaire de séance </p> <p>Esther FARGUES  Jérôme BOULLET</p>	

<p>MAIRIE DE LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p align="center">EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 Pour : 22</p>	<p>L'an deux mille vingt-six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 26 février 2026</p> <p>Secrétaire de Séance : Mr Jérôme BOULLET</p>	
<p>PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – BORDAS – RICAUD – DELMARES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – MANCEL – WLOCZYSIK – DIOT – LETIENT – ESPARTA – MOREAU-HERAUD – RIGOULET – CLARET J. – MAZE – VERGEZ – PELE - BOURRIER</p> <p>Mr FLAMANT, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr DIOT Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER</p> <p>ABSENT EXCUSÉ : Mr BERAUD</p>		
<p>n°26.03.05 - 09</p> <p>OBJET :</p> <p>Adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgieux – Eclairage public des ZAE</p>	<p>Madame la Maire expose que la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux, par délibération en date du 26 septembre 2024, a sollicité son adhésion afin de transférer au syndicat une compétence à la carte :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La compétence Eclairage Public des parcs d'activités (ZAE) <p>Le 07 janvier 2026, le Comité Syndical du SDE 24 a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux et le transfert de la compétence Eclairage Public des parcs d'activités (ZAE) au SDE 24 dans le respect de l'état contradictoire accepté par les deux assemblées en date du :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 11 décembre 2025 concernant le SDE 24 • 18 décembre 2025 concernant la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux <p>Conformément aux dispositions visées à l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SDE 24 a notifié la décision du Syndicat à l'ensemble de ses adhérents pour délibérer sur cette adhésion.</p> <p>Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Périgueux au SDE24 	
<p>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur 024-212402234-20260305-26030509-DE</p> <p>Accusé certifié exécutoire</p> <p>Réception par le préfet : 09/03/2026 Publication : 09/03/2026</p> <p>La Maire, Esther FARGUES</p> 	<p>Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme. Lalinde, le 06 mars 2026</p> <p>La Maire, Le secrétaire de séance</p>   <p>Esther FARGUES Jérôme BOULLET</p> 	

<p>Mairie de LALINDE DORDOGNE Code Postal : 24150</p> 	<p>36 Bd de Stalingrad 24150 LALINDE</p> <p>Tel : 05 53 73 44 60</p> <p>mairie@ville-lalinde.fr</p> <p>http://www.ville-lalinde.fr</p>	<p>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 Pour : 22</p>	<p>L'an deux mille vingt six, le cinq mars, le Conseil Municipal de la ville de LALINDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Madame Esther FARGUES, Maire.</p> <p>Date de convocation : 26 février 2026</p> <p>Secrétaire de Séance : Mr Jérôme BOULLET</p>	
<p>PRESENTS : MM FARGUES – GERARD – BORDAS – RICAUD – DELMARES – MIRAILLES-RIU – BOULLET – MANCEL – WLOCZYSIK – DIOT – LETIENT – ESPARTA – MOREAU-HERAUD – RIGOULET – CLARET J. – MAZE – VERGEZ – PELE - BOURRIER</p> <p>Mr FLAMANT, absent, avait donné pouvoir à Mme VERGEZ Mme CLARET P., absente, avait donné pouvoir à Mr DIOT Mme CABIANCA, absente, avait donné pouvoir à Mr BOURRIER</p> <p>ABSENT EXCUSÉ : Mr BERAUD</p>		
<p>n°26.03.05 - 10</p> <p>OBJET :</p> <p>Modification statutaire du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE24)</p>	<p>Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal les éléments suivants :</p> <p>Vu le rapport de Cour Régionale des Comptes du 14 avril 2023 et sa recommandation n°3 relative à la mise en conformité des modalités de décision du comité syndical du Syndicat Mixte des Eaux de la Dordogne (SMDE 24) avec l'article L 5212-16 du CGCT,</p> <p>Vu la demande d'évolution du SMDE 24 sollicitée par les services de la Préfecture par courrier du 11 octobre 2024 pour la prise en compte du nouveau libellé de l'article L 2224-7 du CGCT,</p> <p>Vu les problématiques de gestion du quorum des comités syndicaux du SMDE 24,</p> <p>Vu la délibération n°25 du 23 janvier 2026 prise par le Comité Syndical du SMDE 24,</p> <p>Considérant qu'il y a une nécessité de faire évoluer les statuts du SMDE 24 non seulement pour une mise en adéquation règlementaire mais également afin d'en améliorer son efficience,</p> <p>Considérant que conformément aux statuts du SMDE 24, il convient de soumettre à l'acceptation de chaque collectivité adhérente au SMDE 24, les modifications statutaires,</p> <p>Après avoir présenté les nouveaux statuts du SMDE 24, Madame la Maire propose de les accepter.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décide d'accepter la modification statutaire du SMDE 24, • Autorise Madame la Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier. 	
<p>Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur</p> <p>024-212402234-20260305-26030510-DE</p> <p>Accusé certifié exécutoire</p> <p>Réception par le préfet : 09/03/2026 Publication : 09/03/2026</p> <p>La Maire, Esther FARGUES</p> 	<p>Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an sus dit, Au registre sont les signatures, Pour copie conforme Lalinde, le 06 mars 2026 La Maire, Le secrétaire de séance</p>   <p>Esther FARGUES Jérôme BOULLET</p>	